

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00915

Numéro SIREN : 441 703 352

Nom ou dénomination : A J P L

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 681

n° de
dépôt

681



n° de
gestion

30 JAN. 2023

A.J.P.L.

Société par actions simplifiée au capital de 112.343,20 euros

Siège social : JUZIERS (78820)

233 avenue de Paris

441 703 352 R.C.S. VERSAILLES

n° de
facture

9443.

n° de
chrono

23006243

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2022

I. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2022 soumise à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 décembre 2022

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 60.512,17 € au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice qui vous est proposée, le montant des capitaux propres de la société s'élève ainsi à – 489.291 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

II. Résolution d'affectation du résultat adoptée

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 60.512,17 € au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice qui vous est proposée, le montant des capitaux propres de la société s'élève ainsi à – 489.291 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifiée conforme
Le Président

Monsieur Philippe AGOSTINI

1 BILAN-ACTIE
COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

DGFIP N° 2050-SD 2022

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AJPL SAS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		233 AVENUE DE PARIS 78820 JUZIERS			
SIRET		4 4 1 7 0 3 3 5 2 0 0 0 2 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2	
				Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	43 128 1 143
		Fonds commercial (1)	AH	AI	87 000 87 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	29 665 27 028 2 637
		Constructions	AP	AQ	2 585 740 2 375 442 210 298
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	982 370 855 148 127 222
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 058 228 747 432 310 796
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	44 800 44 800
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	59 100 59 100
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	135 967 135 967	
	TOTAL (II)	BJ	BK	5 027 142 4 048 179 978 963	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	977 553 977 553
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	26 494 6 947 19 547
		Autres créances (3)	BZ	CA	184 910 184 910
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	1 278 819 1 278 819
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32 076 32 076
TOTAL (III)		CJ	CK	2 499 852 6 947 2 492 905	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW		2 500 2 500	
Primes de remboursement des obligations		(V) CM			
Écarts de conversion actif*		(VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 529 494	4 055 126	3 474 368
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 112 343)	DA 112 343	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 3 744	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG 428 590	
	Report à nouveau	DH (973 456)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (60 512)	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL (489 291)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
		Avances conditionnées	DN
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 1 259 548	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 939 756	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 387 137	
	Dettes fiscales et sociales	DY 334 413	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 9 763	
	Autres dettes	EA 33 041	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 3 963 659	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 3 474 368	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 991 611	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AJPL SAS				Néant ☐ *					
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 882 527	FB		FC	16 882 527		
	Production vendue	biens* services*	FD	1 383 544	FE		FF	1 383 544	
			FG	303 870	FH		FI	303 870	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 569 942	FK		FL	18 569 942		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	26 077		
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 064		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	18 605 083	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 353 653		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(91 409)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	908 101		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 219 639		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	287 495		
	Salaires et traitements*					FY	1 263 862		
	Charges sociales (10)					FZ	360 003		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	245 221	
								GB	
								GC	452
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	62 719	
Autres charges (12)						GF	18 609 737		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(4 653)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN		
	Différences positives de change						GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP		
Total des produits financiers (V)						GQ			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS		
	Différences négatives de change						GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU		
Total des charges financières (VI)						GV	38 024		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(38 024)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							(42 677)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 626	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 626	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	15 170	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*								HF	4 290	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	19 461	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(17 835)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	18 606 709
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	18 667 221
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(60 512)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières								HY	138 384	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*								HP		
	{ - Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)								HX		
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC		
	{ - amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD		
	(9) Dont transfert de charges								A1	26 077	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	1 712	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9											
dont cotisations facultatives Madelin A7											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
'VOIR ETAT ANNEXE '											
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES

NOM : SAS AJPL

ADRESSE : 233 Avenue de Paris - 78820 JUZIERS

N° SIRET : 441 703 352 00027

CODE APE : 521D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 3.485.942 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 60.512,17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 15 Septembre 2022 par le Président de la Société.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notamment, il peut être précisé que :

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements n°2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la durée et le mode appliqués sont les suivants :

	économique		Fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an	Idem	
AAI s/constructions sur sols d'autrui	Linéaire	10 à 20 ans	Idem	
Matériel industriel	Linéaire	5 à 7 ans	Idem	
Agencements aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	Idem	
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans	Idem	
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans	idem	

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'achat connu, comprenant une partie des ICM.

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

FONDS COMMERCIAL ET DROIT AU BAIL

Le fond commercial du supermarché n'est pas valorisé à l'actif, s'agissant d'une création. Le fonds commercial de pressing et celui de la presse de la galerie marchande ont été repris sur l'exercice 30/06/2009 pour une valeur totale de 97.000 €.
Il est passé à 87.000€ au 30/06/2019 suite à la sortie du Pressing pour 10.000€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur Nom.</u>
• Actions / Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	234.025	0,16 €
• Augmentation de Capital.....	468.120	0.16 €
• Actions / Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	702.145	0,16 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>Résultat avant</u>	<u>Impôt</u>
• Résultat courant	(42.677 €)	
• Résultat exceptionnel (et participation)	(6.261 €)	
• Résultat comptable	(48.938 €)	Néant

EFFECTIF MOYEN

	<u>Personnel</u>	<u>Personnel mis à disposition de l'entreprise</u>
• Cadres	3	
• Agents de maîtrise, techniciens	3	
• Employés	42	
• Ouvriers		
TOTAL	48	

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

PRODUITS A RECEVOIR

*Montant des produits à recevoir inclus dans
les postes suivants du bilan*

- Créances rattachées à des participations
 - Autres immobilisations financières
 - Créances clients et comptes rattachés 6.466 €
 - Autres créances
- | | |
|-------------|---------|
| TOTAL | 6.466 € |
|-------------|---------|

CHARGES A PAYER

- Emprunts obligataires convertibles
 - Autres emprunts obligataires
 - Emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit
 - Emprunts et dettes financières divers
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés 57.660 €
 - Dettes fiscales et sociales 283.617 €
 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 - Autres dettes
- | | |
|-------------|-----------|
| TOTAL | 341.277 € |
|-------------|-----------|

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

*Montant des charges et produits constatés d'avance
inclus dans les postes suivants du bilan*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
• Charges d'exploitation	32.076 €	
• Charges ou produits financiers		
• Charges ou produits exceptionnels		
	-----	-----
Total	32.076 €	

ENGAGEMENTS

Emprunts bancaires :

Emprunts Socorec :

Prêt 1 : 500.000 €, de Oct-2018 à Nov 2026
Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 446.190 €
Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Coop :

Prêt 2 : 390.000 €, de Déc 2018 à Sept 2029
Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 313.187 €
Nantissement du fonds de commerce

Prêt 3 : 150.000 €, de Juin 2019 à Juillet 2027
Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 99.977 €
Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

Emprunts Crédit Mutuel :

Prêt 4 : 150.000 €, de Fev 2019 à Mars 2026

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 86.406 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 5 : 390.000 €, de Mars 2019 à Mai 2029

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 313.788 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de fin de carrière :

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée. Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.

Pourcentages de turn over :

	Cadres	Agents de maîtrise	Non Cadres
< 20 ans	2 %	2 %	6 %
20-30 ans	1 %	1 %	6 %
30-40 ans	1 %	1 %	4 %
40-50 ans	1 %	1 %	4 %
50-60 ans			1 %
> 60 ans			

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 2,5%

Augmentation annuelle des salaires : 0,5%

Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents au 31 décembre.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est le Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire.

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 33.701 € au 30/06/2022.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article L 123-198 du code de commerce, l'information ne peut être fournie puisse qu'elle aboutirait à donner le montant de la rémunération du président de la société.

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2022

Engagements de crédit-baux / locations financières significatifs

Contrat Crédit agricole leasing fin 11/2020
Redevances restants à payer : 0 €

Contrat LOCAM fin 12/2022
Redevances restants à payer : 8.966 €

Contrat LOCAM fin 11/2024
Redevances restants à payer : 8.503 €

Contrat LOCAM fin 12/2024
Redevances restants à payer : 20.697 €

LITIGE

Néant.



AJPL

Société par Actions Simplifiée au capital de 112 343 Euros

233, Avenue de Paris

78820 JUZIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 Juin 2022

AJPL

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels :

- de la Société par Actions Simplifiée **AJPL**

relatifs à l'exercice clos le **30 Juin 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues dans leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AJPL

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AJPL

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 Décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MESSIN

Jacky ROY



1 BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022



N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AJPL SAS**

Néant *

Adresse de l'entreprise **233 AVENUE DE PARIS 78820 JUZIERS**

SIRET

4 4 1 7 0 3 3 5 2 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Exercice N clos le ,

3 0 0 6 2 0 2 2

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA			
	Frais d'établissement *		AB	AC		
	Frais de développement *		CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG	43 128	1 143
	Fonds commercial (1)		AH	AI		87 000
	Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		
	Terrains		AN	AO	27 028	2 637
	Constructions		AP	AQ	2 375 442	210 298
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	855 148	127 222
ACTIF IMMOBILISÉ*	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	747 432	310 796
	Immobilisations en cours		AV	AW		
	Avances et acomptes		AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT		
	Autres participations		CU	CV		44 800
	Créances rattachées à des participations		BB	BC		
	Autres titres immobilisés		BD	BE		59 100
	Prêts		BF	BG		
	Autres immobilisations financières *		BH	BI		135 967
	TOTAL (II)		BJ	BK	4 048 179	978 963
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
	En cours de production de biens		BN	BO		
	En cours de production de services		BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
	Marchandises		BT	BU		977 553
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	6 947	19 547
	Autres créances (3)		BZ	CA		184 910
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	CE		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités		CF	CG		1 278 819
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI		32 076
	TOTAL (III)		CJ	CK	6 947	2 492 905
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW			2 500
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM			
	Écarts de conversion actif*	(VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	4 055 126	3 474 368

Renvois: (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'1 an des im-
mobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'1 an :

CR

Clause de réserve

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise AJPL SAS		Néant *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	112 343
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 744
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	DG	428 590
	Report à nouveau	DH	(973 456)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(60 512)
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	(489 291)
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 259 548
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	DV	939 756
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 387 137
	Dettes fiscales et sociales	DY	334 413
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 763
	Autres dettes	EA	33 041
	Compte de régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	
REVENUS	TOTAL (IV)	EC	3 963 659
	Ecarts de conversion passif*	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 474 368
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 991 611
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AJPL SAS**

Néant

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 882 527	FB	FC 16 882 527
	Production vendue { biens* services*	FD	1 383 544	FE	FF 1 383 544
		FG	303 870	FH	FI 303 870
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 569 942	FK	FL 18 569 942
	Production stockée*				FM
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 26 077
	Autres produits (1) (11)				FQ 9 064
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	18 605 083
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	13 353 653
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(91 409)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	908 101
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 219 639
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	287 495
	Salaires et traitements*			FY	1 263 862
	Charges sociales (10)			FZ	360 003
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	245 221
				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	452
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	62 719
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	18 609 737
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	(4 653)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)			GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	38 024
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	38 024
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(38 024)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(42 677)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AJPL SAS**

Néant

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 626
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7)	(VII) HD	1 626
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	4 290
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII) HH	19 461
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	(17 835)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices*		(X) HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	18 606 709
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	18 667 221
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(60 512)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	138 384
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX	
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	{ - amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	26 077
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5)	A2	

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 712
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9		

dont cotisations facultatives A7
Madelin
dont cotisations facultatives aux
nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N
Charges exceptionnelles Produits exceptionnels

'VOIR ETAT ANNEXE'

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N
Charges antérieures Produits antérieurs

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

ANNEXE AUX COMPTES

NOM : SAS AJPL

ADRESSE : 233 Avenue de Paris - 78820 JUZIERS

N° SIRET : 441 703 352 00027

CODE APE : 521D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 3.474.368 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 60.512,17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 15 Septembre 2022 par le Président de la Société.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notamment, il peut être précisé que :

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements n°2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la durée et le mode appliqués sont les suivants :

	économique		Fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an	Idem	
AAI s/constructions sur sols d'autrui	Linéaire	10 à 20 ans	Idem	
Matériel industriel	Linéaire	5 à 7 ans	Idem	
Agencements aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	Idem	
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans	Idem	
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans	idem	

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'achat connu, comprenant une partie des ICM.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

FONDS COMMERCIAL ET DROIT AU BAIL

Le fond commercial du supermarché n'est pas valorisé à l'actif, s'agissant d'une création. Le fonds commercial de pressing et celui de la presse de la galerie marchande ont été repris sur l'exercice 30/06/2009 pour une valeur totale de 97.000 €.

Il est passé à 87.000€ au 30/06/2019 suite à la sortie du Pressing pour 10.000€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur Nom.</u>
• Actions / Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	702.145	0,16 €
• Augmentation de Capital.....		0.16 €
• Actions / Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	702.145	0,16 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>Résultat avant</u>	<u>Impôt</u>
• Résultat courant	(42.677 €)	0 €
• Résultat exceptionnel (et participation)	(17.835 €)	0 €
• Résultat comptable	(60.512 €)	0 €

EFFECTIF MOYEN

	<u>Personnel</u>	<u>Personnel mis à disposition de l'entreprise</u>
• Cadres	3	
• Agents de maîtrise, techniciens	3	
• Employés	42	
• Ouvriers		
TOTAL	48	

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

PRODUITS A RECEVOIR

*Montant des produits à recevoir inclus dans
les postes suivants du bilan*

- Créances rattachées à des participations
 - Autres immobilisations financières
 - Créances clients et comptes rattachés 6.466 €
 - Autres créances
-
- TOTAL 6.466 €

CHARGES A PAYER

- Emprunts obligataires convertibles
 - Autres emprunts obligataires
 - Emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit
 - Emprunts et dettes financières divers
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés 57.660 €
 - Dettes fiscales et sociales 283.617 €
 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 - Autres dettes
-
- TOTAL 341.277 €

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

*Montant des charges et produits constatés d'avance
inclus dans les postes suivants du bilan*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
• Charges d'exploitation	32.076 €	
• Charges ou produits financiers		
• Charges ou produits exceptionnels		
Total	32.076 €	

ENGAGEMENTS

Emprunts bancaires :

Emprunts Socorec :

Prêt 1 : 500.000 €, de Oct-2018 à Nov 2026

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 446.190 €

Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Coop :

Prêt 2 : 390.000 €, de Déc 2018 à Sept 2029

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 313.187 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 3 : 150.000 €, de Juin 2019 à Juillet 2027

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 99.977 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

Emprunts Crédit Mutuel :

Prêt 4 : 150.000 €, de Fev 2019 à Mars 2026

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 86.406 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 5 : 390.000 €, de Mars 2019 à Mai 2029

Le capital restant dû au 30/06/2022 est de 313.788 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de fin de carrière :

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée. Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.

Pourcentages de turn over :

	Cadres	Agents de maîtrise	Non Cadres
< 20 ans	2 %	2 %	6 %
20-30 ans	1 %	1 %	6 %
30-40 ans	1 %	1 %	4 %
40-50 ans	1 %	1 %	4 %
50-60 ans			1 %
> 60 ans			

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 2,5%

Augmentation annuelle des salaires : 0,5%

Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents au 31 décembre.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est le Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire.

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 33.701 € au 30/06/2022.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article L 123-198 du code de commerce, l'information ne peut être fournie puisse qu'elle aboutirait à donner le montant de la rémunération du président de la société.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2022

Engagements de crédit-baux / locations financières significatifs

Contrat Crédit agricole leasing fin 11/2020

Redevances restants à payer : 0 €

Contrat LOCAM fin 12/2022

Redevances restants à payer : 8.966 €

Contrat LOCAM fin 11/2024

Redevances restants à payer : 8.503 €

Contrat LOCAM fin 12/2024

Redevances restants à payer : 20.697 €

LITIGE

Néant.